

Guide pratique 2016

Préservons demain, Trions aujourd'hui !



Edito



Nos gestes de tri encore plus efficaces

Il n'existe pas de bonne gestion des déchets ménagers sans l'implication totale de l'ensemble des usagers utilisant le service. Les efforts payent. Nous l'avons constaté !

Après un déficit important en 2014, le Budget devrait trouver son équilibre pour 2015 et nous espérons maintenir les tarifs à leur niveau actuel.

Les tonnages de déchets recyclables augmentent et la qualité du tri a progressé de 5 % en 2015 (le taux de refus de tri reste toutefois élevé à 22,8%). Il nous faut poursuivre dans cette direction. Sans faiblir ! Nous en avons l'obligation morale et économique. Trier ses déchets consciencieusement et utiliser l'ensemble des outils mis à disposition pour limiter encore un peu plus le contenu de notre bac rouge. C'est grâce à ces gestes simples que les coûts de traitement seront contenus.

Aux quelques-uns se laissant aller à la facilité, je leur demande de ne plus commettre d'incivilité. Mais au contraire de respecter la nature et la volonté du plus grand nombre.

Aidés par une équipe professionnelle dévouée, Mylène Doreau et les élus membres de la commission Déchets Ménagers, travaillent à l'amélioration du Service tout en restant à l'écoute des habitants.

Dans ce petit fascicule, vous trouverez toutes les informations pour devenir de bons trieurs.

Bernard Mateille

Président de la CDC
Maire de Podensac

Un système à s'approprier



Mylène Doreau

Vice-présidente en charge des déchets ménagers et du tri sélectif, Mylène Doreau, dresse le bilan de la pesée-embarquée sur le Territoire de la CDC de Podensac.

La Redevance Incitative est en place depuis 2012. Quel bilan peut-on tirer après quatre ans d'application ?

La Redevance Incitative est très contraignante. Pour les usagers comme pour les services chargés de la faire appliquer. Nous avons essuyé les plâtres... il s'agit maintenant de faire les ajustements nécessaires pour que le système fonctionne correctement. Nous avons considérablement réduit les tonnages envoyés à l'incinération et notre déchèterie connaît une fréquentation en évolution constante. L'ensemble de nos concitoyens ont compris la nécessité de trier leurs déchets et ils essayent de suivre les consignes données. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les chiffres du tri sélectif. Nous avançons ! Par contre il est vrai que les incivilités sont flagrantes et qu'elles viennent pénaliser les efforts collectifs.

Doit-on remettre en cause le système ?

Ce serait difficile car la législation nous impose d'appliquer une tarification incitative. Au regard du travail accompli et des efforts consentis depuis plus de quatre ans maintenant, il serait dommage de revenir en arrière. Nous devons convaincre et permettre à chacun de s'approprier le système pour le bénéfice de tous. Peut-être aussi nous faudra-t-il appliquer la Loi dans toute sa mesure pour faire cesser les abus et pour que les mauvais comportements d'un petit nombre ne nuisent pas à la volonté collective.

Dans quelles directions travaillez-vous pour améliorer le service ?

Pour 2016, nous allons changer de système de facturation pour une meilleure lisibilité de la facture. Nous menons un gros travail d'explications concernant le tri sélectif. Nous distribuons des calendriers pour que les usagers ne ratent pas les collectes du bac vert. Nous incitons les gens à favoriser des achats moins productifs en emballage. Nous regardons ce qui se fait ailleurs comme cette initiative de recyclerie à Pessac-sur-Dordogne qui en plus de détourner des déchets de la destruction crée des emplois. Nous soutenons nos prestataires dans la volonté d'élargir la gamme de déchets valorisables, notamment les plastiques qui ne le sont pas tous... Il reste beaucoup à faire mais tous ensemble nous pouvons réussir !

Le guide pratique 2016
est édité par la Communauté
de Communes de Podensac
12, rue du Maréchal
Lederer-de-Hautedocque
33720 Podensac
Tel : 05 56 76 38 00
Fax : 05 56 76 38 01
www.cc-podensac.fr

Directeur de la publication
Bernard Mateille

Rédaction en chef
Gérard Coma

Ont participé à la rédaction
Amélie Barbara, Sophie Dorat

Crédits photos
M. Miccoli, fotolia.com,
Eco Emballage

Maquette originale
& mise en page
Muriel Miccoli
muriel.miccoli@hotmail.fr

Impression
Sauternes Impression à Toulonne
Imprimé sur papier recyclé

La Redevance Incitative

La Redevance Incitative est un financement lié au service rendu. Sur le principe du « pollueur payeur », chaque usager paye en fonction de la quantité de déchets qu'il présente à la collecte.

Fonctionnement

Trois composantes sont prises en compte :

1- L'abonnement au service

La part fixe de la facturation liée à l'administration.
Le coût réel des collectes (ordures ménagères, tri sélectif, verre et encombrants).
Les frais liés au fonctionnement de la déchèterie.
Les 12 collectes (levées) du bac rouge (ordures ménagères).

2- La levée

Présentation du bac rouge (ordures ménagères). Les levées supplémentaires sont facturées à partir de la treizième.

3 - La pesée

La différence de poids enregistrée entre la pesée du bac plein et la pesée du bac vide. Les sacs restés dans le bac ne sont pas comptabilisés.

La levée et la pesée composent la part variable de la facturation

Démarches administratives

Vous emménagez

Envoyez par courrier ou par mail :

- Si vous êtes locataire :
Copie du contrat de location ou un état des lieux d'entrée
- Si vous êtes propriétaire :
Copie de l'acte notarial
- Votre numéro de téléphone
- La composition du foyer

Vous déménagez

Envoyez par courrier ou par mail :

- Si vous êtes locataire :
Copie de l'état des lieux de sortie
- Si vous êtes propriétaire :
Copie de l'acte notarial de vente
- Un RIB
- Votre numéro de téléphone
- Votre nouvelle adresse

La composition de votre foyer change

Envoyez par courrier ou par mail :

- Copie de l'acte de naissance
- Copie de l'acte de décès
- Justificatif de changement d'adresse de la personne ayant quitté votre domicile

Facturation

La composition du foyer détermine la capacité du bac et le montant de l'abonnement

Deux factures seront envoyées en mars et en septembre :

La première comporte une régularisation 2015

- + 50% de l'abonnement 2016
- + poids et levées réels du 1^{er} janvier 2016 au 29 février 2016

La deuxième facture est constituée des 50% restants de l'abonnement 2016

- + poids et levées réels du 1^{er} mars 2016 au 31 août 2016

Modalités de paiement

Possibilité de paiement par chèque ou espèces à la Trésorerie de Podensac, par TIPI sur internet ou par prélèvement automatique.

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, il suffit d'envoyer par mail ou par courrier vos **coordonnées bancaires** ainsi que le **contrat de prélèvement et le mandat**, téléchargeables sur notre site Internet ou à retirer à l'accueil de la CDC sur simple demande.

Cinq prélèvements : février, avril, juin, août, octobre.

CDC de Podensac

12, rue du Mal Leclerc-de-Hauteclocque
33720 Podensac
05 56 76 38 00
environnement@cc-podensac.fr

Tarifification

Capacité du Bac	Composition du foyer	Abonnement TTC
120 L	1	76,57 €
	2	140,38 €
240 L	3	165,90 €
	4	185,05 €
360 L	5 et +	197,80 €
660 L	Gros Utilisateurs	663,63 €

+ **Tarifification levée** : 1,02 € TTC

+ **Tarifification poids** : 0,24 € TTC le kilo

Des Options

Sacs prépayés (par lot de 5)

Afin d'évacuer le surplus occasionnel de déchets, des sacs prépayés (2€ le sac) sont à disposition à la CDC. Ces sacs sont également utilisables par les assistantes maternelles ou les personnes âgées et handicapées utilisant des protections. Ils sont à déposer à côté du bac, et ne seront pas pesés.

Autocollants STOP PUB

Disponibles à la CDC pour éviter les publicités dans les boîtes aux lettres.

Serrures

Afin d'éviter les dépôts indésirables des serrures peuvent être mises en place sur les bacs rouges : **26 € la serrure.**

Les emballages recyclables

Emballages recyclables à jeter en vrac dans le bac vert

TOUS LES PAPIERS ET CARTONS sur lesquels on peut lire ou écrire

- Journaux
- Magazines
- Pubs
- Enveloppes
- Courriers
- Emballages en carton : Boîtes de céréales, de biscotte, de pâte, suremballage de yaourt...

EMBALLAGES EN MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Aérosols
- Bombes chantilly

EMBALLAGES EN PLASTIQUE uniquement flacons et bouteilles

- Bouteilles d'eau, de soda, de lait, d'huile
- Flacons de produits d'entretien de la maison, de gel douche et de shampoing
- Bidons de lessive



40 % des emballages sont pourvus de logos distinctifs pour aider au tri.



Bornes à verre

Des colonnes à verre sont réparties dans les communes du territoire

Pour trouver leurs emplacements, il suffit de se connecter sur www.cc-podensac.fr (déchets ménagers/ le verre) ou flasher le QR-Code ci-dessous :



JETER SANS bouchons, capsules, couvercles



Pots



Bocaux



Bouteilles

Collecte du tri sélectif :

Tous les 15 jours Pensez à sortir votre bac la veille au soir

	Semaine impaire	Semaine paire
Lundi	St Michel-de-Rieufret, Virelade	Podensac
Mardi	Landiras	Illats
Mercredi	Portets	Arbanats, Pujols-sur-Ciron
Jeudi	Barsac	Budos, Guillos
Vendredi	Cérons	Preignac

Un calendrier est distribué et disponible à la CDC et dans les mairies
Visite du centre de tri d'Illats tout au long de l'année (05 56 76 38 10)

Le Compostage

Un outil pour réduire ses déchets ménagers



Déchets de cuisine :

- Epluchures (fruits, légumes)
- Fruits et légumes abîmés
- Coquilles d'œufs écrasées
- Marc de café et filtres en papier, thé et infusion



Déchets de jardin :

- Feuilles
- Petites tailles
- Fleurs fanées
- Mauvaises herbes
- Tontes de gazon

**Plus d'informations,
de documentations
et de conseils
sur le compostage
au 05 56 76 38 10**

Déchets de maison :

- Papiers
- Journaux
- boîtes d'œuf en carton
- Cendres de bois (froides)
- Sciures
- Copeaux de bois (non traités)
- Mouchoirs en papier et essuie-tout (sans produits chimiques)



Textiles

Les vêtements se recyclent aussi !

Vêtements, linge de maison et chaussures usagés sont triés, puis revendus dans des friperies. Ceux qui ne sont pas en bon état sont transformés en matériaux d'isolation pour habitation.

Consignes de tri : Les vêtements et linge propres et secs, les chaussures liées par paire, le tout en sac fermé.

Pour trouver la borne le Relais la plus proche :

www.lerelais.org ou sur notre site internet www.cc-podensac.fr



Déchèterie de Virelade

Déchets acceptés :

Déchets électriques et électroniques

Petits appareils (disques durs externes, câbles, rallonges, multiprises, appareils photo, télécommandes, cigarettes électroniques, micro-onde, perceuses, tondeuses...)

Le gros électroménager hors froid

Machines à laver, gazinières, chauffages, cumulus, chauffe-eau ...

Le gros électroménager froid

Réfrigérateurs, climatisation, congélateurs, caves à vin ...

Les écrans

Télévisions, écrans d'ordi, ordi portables, tablettes ...

Les déchets dangereux

Huiles, peintures, produits chimiques, batteries.

Autres

Les gros cartons,
Les déchets verts,
Les gravats, tous types de ferraille...

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi 13 h - 18 h
Samedi 8 h 30 - 18 h
Dimanche 8 h 30 - 13 h

Pour plus de renseignements

0 800 132 232

Collecte des encombrants

Les encombrants sont collectés en porte-à-porte chaque mois

- **Le deuxième mercredi** du mois à Barsac, Cérons, Illats, Preignac, Pujols-sur-Ciron et à Saint-Michel-de-Rieufret.
- **Le quatrième mercredi du mois** à Arbanats, Budos, Guillos, Landiras, Podensac, Portets et Virelade.

Avant de déposer ses encombrants sur le trottoir, l'inscription auprès de la COVED (0800 132 232) est obligatoire la semaine précédant la collecte.

Ne sont pas collectés : les appareils ménagers (machines à laver, gazinières, télé...) les déchets verts et les déchets dangereux (batteries, peintures, huiles...).

Piles

Les piles contiennent des produits toxiques et dangereux, d'où la nécessité de les collecter séparément

Où ? A la déchèterie dans un fût vert, aux couleurs de SCRELEC. Des boîtes sont aussi à votre disposition dans les mairies, les écoles, le collège, et à la CDC.

Avec les piles on fabrique : tuyaux, pièces automobiles, canettes, gouttières, articles ménagers

Plus d'information sur le site www.screlec.fr

Médicaments

Les médicaments sont repris dans toutes les pharmacies pour être détruits dans le respect de l'environnement.

DASTRI est l'éco-organisme agréé par l'Etat pour organiser et financer la collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) piquants, coupants et tranchants (PCT) produits par les patients en auto traitement (PAT).

Collecte des Sapins de Noël dans les communes. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Stylos, feutres, porte-mines sont également collectés dans les écoles et à la CDC.

Les ordures ménagères

Tout ce qui ne se recycle pas se jette en sac dans le bac rouge :

- Tous les plastiques souples
- Toutes les barquettes (polystyrène, plastique, de jambon, de viande, de fromage...)
- Toute la vaisselle jetable
- Pots de yaourt, de crème fraîche, de fromage blanc, de beurre ...
- Couches, mouchoirs, serviettes et nappes en papier, lingettes



Un doute une question ?
Ambassadrice du tri
06 24 99 24 13
05 56 76 38 10

Collecte des ordures ménagères hebdomadaires

Lundi : Budos, Guillos, Preignac, Pujols-sur-Ciron
Mardi : Cérons, Podensac
Mercredi : Landiras
Jedi : Barsac, Illats, Saint Michel-de-Rieufret
Vendredi : Arbanats, Portets, Virelade

POUR REDUIRE SES DECHETS des solutions existent !

Rendez-vous sur www.reduisonsnosdechets.fr

Jours de rattrapage



Jours fériés		Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
2016	Communes	Jour de rattrapage	Communes	Jour de rattrapage	Communes
Lundi 28 mars	Guillos/Budos/Pujols Preignac	Mardi 29 mars Mercredi 30 mars	St Michel de Rieufret / Virelade	Mercredi 30 mars	
Jeudi 5 mai	Jour de solidarité travaillé				
Lundi 16 Mai	Guillos/Budos/Pujols Preignac	Mardi 17 Mai Mercredi 18 Mai	Podensac	Mercredi 18 Mai	
Jeudi 14 Juillet	Illats / St Michel de Rieufret / Barsac	Mercredi 13 Juillet	Budos / Guillos	Mardi 12 Juillet	
Lundi 15 Août	Guillos/Budos/Pujols Preignac	Mardi 16 Août Mercredi 17 Août	St Michel de Rieufret / Virelade	Mercredi 17 Août	
Mardi 1er Novembre	Podensac / Cérons	Mercredi 2 Novembre	Illats	Vendredi 4 Novembre	
Vendredi 11 Novembre	Portets Arbanats / Virelade	Lundi 14 Novembre Jeudi 10 Novembre	Cérons	Mercredi 09 novembre	